

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt – trois février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, non pas dans le lieu habituel de ses séances, mais exceptionnellement à la salle polyvalente, pour cause de pandémie, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINTE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Avait donné procuration : Charlotte BOURG à Jean-Pierre SAUGERAS, Marie-José GUIGNABEL à Monique BEAUVY-VIEILLEMARINTE, Mélanie FLAMENT à Joël BEZANGER, Catherine NIRELLI à Marie-Hélène CHAUQUET, Violette JANET-WIOAND à Anne-Marie AUBESSARD, Alain VERMOREL à Philippe BRUGERE, Corinne BRINDEL à Thierry BAILLARD

Excusé : David DUMAS

Date de la convocation : 12 Février 2024

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

### **DELIBERATION N° 2024-01- 04 B : DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

En application de l'Article L.332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique, vu notamment son article L.332-23-1°, et considérant qu'il est nécessaire de recruter plusieurs agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité à savoir :

Sur proposition de Monsieur le Maire, **A L'UNANIMITE**, le Conseil municipal

**DECIDE** les recrutements suivants par référence au grade d'adjoint technique :

- a) CENTRE DE LOISIRS :
  - **Nécessité de recruter 2 saisonniers** :  
1 personne du 15/04 au 26/04/2024 à 35 heures par semaine ou deux contrats d'une semaine chacun
- b) ESPACE JEUNES :
  - **Nécessité de recruter 2 saisonniers** :  
1 personne du 15/04 au 26/04/2024 à 35 heures par semaine ou deux contrats d'une semaine chacun
- c) ECOLES :
  - Nécessité de recruter une agente à temps plein du 01/04 au 30/06/2024 pour effectuer des remplacements aux écoles et au collège
  - Besoin d'un contractuel du 01/03 au 03/06 pour remplacement d'une agente en arrêt maladie
  - Besoin de poursuivre le contrat d'une agente remplaçante du 01/05 au 30/06/2024
- d) CINEMA
  - Nécessité de recruter deux agents à temps partiel du 01/06 au 31/12/2024
- e) CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL :
  - Nécessité de recruter un adjoint technique à plein temps du 01/04 au 30/09/2024
  - Utilité de recruter 2 saisonniers à temps plein, l'un pour le mois de juillet, le second pour le mois d'août

**PRECISE** que la rémunération est fixée par référence à l'indice brut 382 indice majoré 352, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

**INDIQUE** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2024.

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait conforme,

Le 23 Février 2024

Le Maire

Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture  
N° 211913603-20240224-2024-01-04-B-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2024  
Date de réception préfecture : 26/02/2024

